

Avis adopté à la séance plénière du 26 février 2020

Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

Déclaration du groupe des Associations

L'avis qui nous est proposé est de qualité et il faut rendre un hommage appuyé aux rapporteurs et à l'administration pour le travail réalisé dans un temps record, car très réduit, ce que nous avons regretté. La société civile a su répondre et se mobiliser démontrant à nouveau que ce sujet est capital, d'autant que cette loi concerne la société toute entière. De fait, cette politique est essentielle parce qu'elle est au cœur, sinon au front, de toutes les crises et de tous les défis humains, sociaux et écologiques que le monde doit relever. Et pourtant, elle est fragile et a souvent fait les frais d'arbitrages budgétaires négatifs.

Aussi et c'est notre premier point, nous nous félicitons que l'aide publique au développement (APD) augmente et fasse enfin l'objet d'une loi de programmation. C'est un acquis indéniable. Le projet de loi consacre par ailleurs certaines avancées par rapport à la loi de 2014 et qui sont indiquées très justement dans l'avis. Le groupe des associations les partage.

Toutefois, le projet de loi nous semble pouvoir encore être grandement renforcé et ce autour des points suivants : tout d'abord en termes de souffle, de vision et d'ambition. Le groupe des associations soutient en cela la première préconisation de l'avis. Celle-ci invite fort justement à réintroduire dans un article premier ce qui relève des orientations politiques, des principes et objectifs pour faire de l'APD un levier pour la transition écologique, démocratique et sociale, pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités, pour la promotion des droits humains ainsi que de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le monde qui est le nôtre, pas un euro supplémentaire d'APD ne peut être détourné de ces enjeux.

Concernant la programmation budgétaire, le groupe des associations soutient sans réserve les préconisations n°3, 7, 8, 9 et 10 qui appellent à préciser ou revoir le ciblage et les ambitions, en commençant par la proposition de fixer à 2025 la réaffirmation bienvenue de la France à enfin atteindre le seuil de 0.7% du revenu national brut (RNB) consacré à l'APD. Cela semble incompréhensible à beaucoup que cet objectif qui date d'il y a bientôt 50 ans, rappelé ici dans le projet de loi, réaffirmé par la France dans toutes les enceintes internationales et dans les promesses de campagne du Président de la République, ne soit pas enfin assorti d'un échéancier. L'APD est une politique du temps long et a besoin, comme tous les acteurs et partenaires qui la mettent en œuvre, du maximum d'anticipation. C'est aussi un enjeu de qualité.

Ces préconisations appellent très justement aussi à augmenter l'ambition en matière de fléchage sur le genre des projets mis en œuvre par l'agence française au développement (AFD), à renforcer l'ambition sur les pays les moins avancés, ou à passer à un doublement du pourcentage de la part d'APD transitant par la société civile. Ce dernier point aiderait là aussi la France à refaire réellement une partie de son retard en la matière par rapport aux grands pays comparables en matière de coopération. Cela permettrait également d'afficher une réelle ambition pour le soutien à sa société, c'est-à-dire, aux milliers de citoyen.ne.s de notre pays, engagé.e.s bénévoles, volontaires et professionnel.le.s, qui démultiplient tous les jours par leur engagement - et les moyens qu'ils lèvent par ailleurs - les actions d'une solidarité française avec le monde et qui participent aussi de l'image, nous en sommes convaincus, d'une influence démultipliée de notre pays.

La troisième dimension concerne la reconnaissance de la société civile, de son expertise et de son rôle, au travers d'un article plein sur le sujet. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a déjà largement tracé la voie dans son premier document politique adopté en 2017 sur le sujet et le groupe des associations tient sur ce point à saluer l'engagement pris par le ministre le 18 février 2020 devant le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) à soutenir cela.

Les 4e et 5e dimensions portent sur les enjeux de transparence, d'évaluation et de cohérence. Les préconisations n°2, 11 et 13 sont très importantes et rejoignent les préoccupations des associations. Les questions de la stratégie et de la cohérence sont centrales si l'on veut réellement inscrire cette politique dans les objectifs de développement durable (ODD). Le CESE l'avait déjà souligné en 2016 dans son avis « La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable ». Une stratégie intégrant les enjeux d'inégalité, de pauvreté, de genre, de gouvernance ou de climat dans toutes les politiques sectorielles et qui donne une attention plus grande à la mise en cohérence de ces politiques entre elles, c'est une stratégie bénéfique à l'APD, qui n'est pas une politique isolée et qui subit très souvent négativement, les effets d'autres politiques publiques, quand elle n'est pas détournée à d'autres fins. Face aux enjeux planétaires, il faut une plus grande exigence de cohérence entre les politiques commerciales, fiscales, industrielles ou agricoles avec le développement durable.

Concernant le point relatif à la gouvernance et au pilotage, le CESE depuis 2016 en appelle à simplifier le système, à renforcer le rôle du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) et du CNDSI et à renforcer les prérogatives du ministre en charge du développement. L'avis le dit de nouveau et le groupe des associations le soutient toujours.

En conclusion, les associations estiment que la France doit porter une vision et une ambition hautes pour sa coopération au développement. Souhaitant assumer une voix pour le multilatéralisme dans un monde en fractures, cette politique doit être celle qui nourrit un multilatéralisme de progrès humain, de justice sociale et de soutenabilité climatique et environnementale. C'est le seul horizon raisonnable. Cette future loi doit être une grande occasion à ne pas rater. Le projet de loi présenté au CESE bénéficierait grandement des avancées préconisées au sein de cet avis, que nous avons donc évidemment voté.